



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2736

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2017 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Farih

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2736

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Rapport annuel 2017 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération du Conseil n° 2002-0871 du 4 novembre 2002, en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. La CCSPL de la Métropole lui a succédé, avec une création par la délibération n° 2015-0089 du 26 janvier 2015.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération du Conseil n° 2015-0089 du 26 janvier 2015 modifiée par la délibération n° 2015-0672 du 2 novembre 2015, la CCSPL se compose de 20 conseillers métropolitains ayant chacun un suppléant et de 29 associations représentées par 61 personnes (dont 47 membres titulaires). Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires et les concessionnaires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, et de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. À la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la charte de la participation du Grand Lyon, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail *ad hoc* sur des sujets d'actualité relevant des compétences de la Métropole, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

II - Présentation du rapport annuel 2017 de la CCSPL

L'activité 2017 de la CCSPL s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Métropole de Lyon concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat public,
- assurer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Métropole de Lyon et les associations d'usagers.

a) - Avis réglementaires de la CCSPL

L'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2017 s'est poursuivie de façon intensive. Elle a donné lieu à 6 groupes de travail et à cinq séances plénières.

La CCSPL a émis 18 avis sur :

- les choix de mode de gestion pour la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, le Centre des congrès de la cité internationale de Lyon, le réseau de chauffage urbain de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, la restauration scolaire des collèges métropolitains et le parc de stationnement Antonin Poncet,
- le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- les comptes-rendus techniques et financiers 2016 des délégataires et des concessionnaires : équipements métropolitains – le golf de Chassieu, les cimetières et crématoriums, le Centre des congrès de la cité internationale, le chaud et le froid urbains, le gaz et l'électricité, le BPNL, les parcs de stationnement, le très haut débit et enfin la restauration scolaire des collèges.
- le projet de révision du règlement d'assainissement collectif et le projet d'extension de l'application du règlement du service de l'eau sur le territoire de la Commune de Marcy L'Etoile.

b) - Formation - Information et échanges

Dans le cadre des objectifs assignés à la CCSPL et en lien avec la formation continue des membres de la CCSPL et avec les dossiers dont la commission est saisie, les membres se sont vu proposer :

- 2 séances d'information : la première, le 10 janvier 2017, sur le contenu du nouveau contrat de délégation de service public relatif au réseau de chaud et de froid urbain sur le périmètre Centre-Métropole ; la seconde, le 14 février, sur la plateforme Ecoreno'v de la Métropole dont le service dédié assure le conseil et l'accompagnement des projets d'éco-rénovation de l'habitat privé,
- une séance d'informations et d'échanges sur la qualité de l'eau et les polluants émergents, assurée le 12 décembre 2017, par la direction de l'eau et par le GRAIE (Groupement de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) ; ce format de réunion permet d'élargir les perspectives de la CCSPL et d'ouvrir un temps d'échanges avec d'autres acteurs du débat public ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité 2017 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.